



PREAMBULE	PAGE 2
MESURES OBLIGATOIRES EN MILIEU PERI ET EXTRASCOLAIRE	PAGE 4
GROUPE D'ENFANTS ET TEMPS D'ACTIVITE	PAGE 5
LA RESTAURATION	PAGE 6
SCHEMA D'ORGANISATION	PAGE 7
NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS	PAGE 8

La reprise des accueils de loisirs se fera en simultanée avec l'ouverture des écoles, sous réserve que les collectivités puissent respecter le protocole sanitaire édité par le ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse ;

Pour les accueils périscolaires et le centre de loisirs, un protocole sanitaire adapté à l'accueil des enfants devra être appliqué.

Un renforcement des mesures habituelles d'hygiène notamment en matière de nettoyage conforme au protocole sanitaire devra être appliqué au centre de loisirs E Fosse

Il sera demandé à l'ensemble du personnel de veiller à la disponibilité de mouchoirs à usage unique, poubelles munies de sacs (privilégier les poubelles à commande par pédale), savon liquide et éventuellement, une solution hydro alcoolique, serviettes papier jetables et lingettes désinfectantes ou dispositifs de désinfection.

Informer et communiquer par affichage les gestes barrières :

Il repose sur cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- L'information, la communication et la formation

La liste ci-dessous présente les principales actions qui ont été mené afin de préparer la réouverture. Avec les services municipaux dans leur domaine respectif.

- Rédiger son schéma d'organisation intégrant les possibilités de transport scolaire
- Rédiger et déployer son plan de communication
- Présenter les consignes sanitaires, applicables aux usagers et aux personnels.
- Définir un protocole de nettoyage et de désinfection et en assurer la fréquence définie (nettoyage approfondi une fois par jour à minima et désinfection régulière des surfaces et matériels fréquemment touchés).
- Dimensionner le nombre de produits, matériels et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire : masques, solution hydroalcoolique, savon liquide, papier essuie- mains jetable, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc.
- Assurer le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptées.
- Définir les modalités de gestion de la demi-pension et prendre les dispositions nécessaires avec les différentes parties prenantes.
- Assurer la disposition matérielle des salles .
- Neutraliser les accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection.
- Définir un plan de circulation et assurer la signalétique correspondante
- Prévoir et mettre en œuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des enfants

MESURES OBLIGATOIRES EN MILIEU SCOLAIRE PERI ET EXTRASCOLAIRE

Respecter les mesures obligatoires en milieu péri et extrascolaire indiquées ci-dessous :

- **Les parents** jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'accueil de loisirs en cas d'apparition de fièvre (37,8°C). Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ de l'enfant. En cas de symptômes, l'enfant ne devra pas se rendre à l'accueil de loisirs.
- **Les personnels** devront procéder de la même manière. Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel.
- **Le maintien de la distanciation physique** avec la règle minimale d'un mètre entre chaque personne.
- **Les gestes barrière**, doivent être appliquées en permanence, partout, par tout le monde.
- **Le lavage des mains est essentiel.** Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. L'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.
- **Le lavage des mains** devra être réalisé à chaque changement d'activité.
- **Les échanges** de livres, de ballons, jouets, crayons etc...doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.
- **Un thermomètre frontal électronique** sera disponible, en cas de fièvre ou symptômes, l'enfant devra être isolé dans un lieu adapté pour que les parents viennent le chercher en cas de symptômes préoccupants, il faut appeler le 15
- **L'organisation des aller et venue devra viser à réduire le brassage des enfants.** L'arrivée et le départ de l'école pourraient se dérouler progressivement, étalés dans un temps prédéterminé, en fonction du nombre d'enfants accueillis.
- **Sens de circulation** : organisation d'un sens de circulation pour éviter les croisements

Le respect des gestes barrières doit faire l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'enfant.

Des groupes d'enfants très limités

- Le nombre d'enfants par activité devra être réduit à 6-8 maximum pour des enfants de 3 à 5 ans ; et de 8 à 10 maximum pour des enfants de 6 à 12 ans.
- Chaque enfant aura sa place attribuée avec son nom sur la table pour les activités manuelles.
- Durant les temps récréatifs, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité dans les jeux extérieurs, d'interdire les jeux de contact, de ballon à main et tous ceux qui impliquent de se passer des objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
- Les activités devront être toujours sous la surveillance d'un adulte.
- Les temps informels ou dit d'autonomie seront à proscrire (afin de faire respecter les gestes barrières).

- Le mobilier des salles d'activités doit être disposé de façon à conserver les « distances de sécurité » d'un mètre, voire deux mètres quand cela est possible.
- À leur arrivée, les enfants sont invités à aller se laver les mains les uns après les autres en maintenant les distances de sécurité (un mètre, voire deux mètres quand cela est possible).

TEMPS D'ACTIVITES :

- Chaque animateur est responsable d'un groupe d'enfants durant tout le temps d'activités : temps d'animation, repas ; lavage des mains, toilettes, temps du repas
- Une grille d'activités est réalisée par chaque animateur pour chaque temps
- Les activités tiennent compte des principes du protocole sanitaire

- Les activités devront être toujours sous la surveillance d'un adulte.
- Les temps informels ou dit d'autonomie seront à proscrire (afin de faire respecter les gestes barrières).
- Durant les temps récréatifs, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité dans les jeux extérieurs, d'interdire les jeux de contact, de ballon à main et tous ceux qui impliquent de se passer des objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.

Jusqu'à nouvel ordre il n'y aura pas de sorties

Une utilisation du matériel pédagogique selon des modalités particulières

- un kit pédagogique sera remis à l'enfant et ne devra pas être partagé
- En cas d'utilisation d'ordinateur, dans la mesure du possible, il est nécessaire d'en prévoir un par enfant et de s'assurer de la désinfection des claviers, souris, écrans et tables.
- À chaque fois que le personnel est amené à toucher le matériel de l'enfant, un lavage systématique des mains est indispensable.

LA RESTAURATION

- mise en place de la restauration avec un nombre de personnes par table (1 à 3 maxi) adapté et organisation de deux ou trois services en veillant à la distanciation en fonction du nombre d'enfants
- Organisation d'un service pour les maternelles voire deux en fonction du nombre
- **Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas**
- **Nettoyer les tables**, les chaises après les repas selon la méthode définie dans le protocole sanitaire EN.
- Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière **à limiter les contacts**. (eau servi par un adulte)
- Proscrire l'utilisation demicro-ondes collectifs.
- Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.

Rappeler oralement les gestes barrière aux enfants au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

SCHEMA D'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS E FOSSE

- Les parents inscrivent leurs enfants sur le site de la ville via le portail famille.
- A chaque moment les enfants se déplacent en file indienne avec leur animateur
- Les portes doivent rester ouvertes (portes des sanitaires) dans la mesure du possible,
- A chaque changement d'activités ou de lieu prévoir un lavage scrupuleux des mains
- Les directeurs adjoints sont déchargés d'activités pour pouvoir avoir une vision globale, veiller au respect des organisations et faire respecter les gestes barrière notamment
- Les entrées des accueils se font par les entrées habituelles. Pour récupérer les enfants, une signalétique sera installée sur chaque lieu.

MATIN

- Dès leur arrivée à 7h, les animateurs se lavent les mains et mettent un masque.
- Les animateurs accueillent les enfants de 7h à 9h au bureau de direction .
- Les parents sont accueillis à la porte mais ne rentrent pas dans les locaux.
- Les enfants se lavent les mains dès leur arrivée.
- Les enfants sont répartis de façon spécifique dans la ou les salles d'activités en fonction de leur âge.
- Pour les activités voir p5 : « Une utilisation du matériel pédagogique selon des modalités particulières »
- Pour les maternelles : vérifier que l'enfant a son doudou et ne pas « mélanger » les doudous. Le doudou ou tout objet personnel sera amené dans un sac.
- Utiliser les porte-manteaux nominatifs (éviter de déplacer les affaires des enfants)

MIDI

- Chaque animateur accompagne son groupe d'enfants aux toilettes puis à table chacun son tour - pas de croisement. (Pour le repas voir p6)
- Après le repas les enfants restent toujours avec leurs animateurs pour les jeux (pas de jeux de contact, ballons, objets à se transmettre)
- Après le repas les jeux se font en groupe spécifique.
- Les maternelles qui font la sieste sont accompagnés au dortoir.
- Le dortoir : un lit sur deux sera utilisé et. Les draps, alèzes et couvertures seront changé chaque semaine, le lit devra être désinfecté.

SOIR

- Le goûter est pris par groupe avec des modalités similaires en termes d'hygiène
- Les parents récupèrent les enfants à la porte des bungalows .

Nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Les derniers points portent sur l'entretien des locaux et sur l'équipement spécifique des personnes en charge du nettoyage-désinfection des sols et des surfaces.

Un agent d'entretien sera présent de 09h30 à 15h30.

Concernant le nettoyage et la désinfection durant la journée

- Avoir à disposition pour les animateurs des produits pour désinfecter les tables ou autres mobiliers si nécessaires en cours d'activité (mercredi compris pour le centre de loisirs)
- Nombres de passages indispensables par jour pour la **nettoyage/désinfection** :
Durant la pause méridienne les salles d'activités + poignées des portes
Pour les sanitaires après chaque passage des enfants durant la journée
- **Lavage des sols tous les jours** en maternelle et en élémentaire
- Lavage des draps et couvertures une fois par semaine
- **Avoir à disposition des recharges de savons, d'essuie mains**

Matériel utilisé, supports pédagogiques, Aires de jeux et équipements sportifs si utilisés.

En Supplément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'enfants différents se succèdent dans les salles, un nettoyage des tables, Chaises, équipements et matériels en contact avec les enfants sera réalisé entre Chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

Actions complémentaires :

- Vider tous les jours les poubelles
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un Changement de salle de classe,...).
- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- **A 17h00** : Nettoyer les sanitaires en premier, puis les salles et enfin les lieux communs utilisés dans la journée. Les sols et les sanitaires en fin de journée
- **Un lieu identifié en infirmerie** sera mis en place, dans celui-ci il va y avoir à disposition, un thermomètre infra rouge, des masques, un lit, des produits pharmaceutiques. Ce lieu sera utilisé uniquement si un enfant a de la fièvre et doit être mis à l'écart. (voir avec la directrice qui gère l'enfant malade en attendant les parents qui seront prévenus).